



Le chômage du dimanche

Quelle époque formidable ! Dans notre pays de liberté où le droit au travail est inscrit dans le préambule de la Constitution, les journaux télévisés nous ont transmis dimanche soir les images de centres commerciaux de la région parisienne dont les patrons, les commerciaux et les clients étaient totalement stupéfaits. Des magistrats accompagnés de policiers venaient de passer dans les magasins pour remettre des amendes à tous ceux qui travaillaient ce dimanche. Contravention à la loi et à l'arrêt de la cour d'appel de Versailles ! Mille euros d'amende par vendeur pour la journée ! Du coup, il ne restait qu'un vendeur par boutique, les autres se transformant en clients de passage pour éviter la pénalité. Organisée sur plainte de la fédération de l'habillement, l'opération était naturellement exécutée au nom de la loi, de l'interdiction de travailler le dimanche (sauf dérogation) et sous la pression des syndicats... Là nous sommes dans l'absurde et le conservatisme le plus périmé. Les centres commerciaux ont été créés pour tous les salariés qui travaillent durant la semaine et se réservent les samedis et dimanches pour flâner, découvrir et acheter dans les boutiques. La journée du dimanche est toujours plus fluide, plus agréable, que celle du samedi, encombrée et stressante.

« SI LES VENDEURS CHOISISSENT DE TRAVAILLER LE DIMANCHE, C'EST PARCE QU'ILS Y TROUVENT LEUR INTÉRÊT »

Interdire le travail le dimanche est à la fois contraire à l'air du temps, à l'évolution des comportements, à la liberté des consommateurs, comme à celle des salariés.

Si des vendeurs choisissent de travailler le dimanche, c'est parce qu'ils y trouvent leur intérêt : ils travaillent plus ou différemment, pour gagner plus. Au nom de quoi le leur interdire, si c'est leur libre choix ?

Mais cette interdiction est également contraire à une bonne gestion de l'économie et de l'emploi. On sait que le métier de commercial se porte

bien. Les professionnels du secteur vous disent qu'il manque deux cent mille commerciaux pour répondre aux offres

d'emploi existantes. Le secteur de la grande distribution est le premier recruteur, il représente le tiers des embauches de ce métier.

Or interdire le travail le dimanche, cela entraîne deux effets : d'une part cela empêche des salariés recrutés au smic d'augmenter rapidement leur rémunération – jusqu'à la double en moins d'un an – et d'autre part, cela fabrique du chômage en gelant les embauches puisque le chiffre d'affaires baisse.

Bref, comme les 35 heures, on croit favoriser le loisir, on ne fait qu'entretenir le chômage.